



Objet : Ordre du jour de la 10ème réunion du Conseil d'administration 2014- 2015
Présenté aux : Membres du Conseil d'administration
Par : Philippe Dion
Date : Lundi le 12 février 2015
Lieu : Pavillon Maximilien-Caron

Étaient présents :

François-Alexandre, Julien, Vincent, Mathieu, Rosemarie, Véronique, Alex, Marvin, Matthew, Loïc, François, Jeremy et Ozzy.

Observateurs : Éliane Boucher, Jean-François Trudel et Simon Telles.

0. Ouverture de la réunion

Proposée par Véronique

Appuyée par Marvin

Ouverture de la réunion à 11h37

1. Adoption de l'ordre du jour

François-Alexandre propose de changer l'ordre du jour pour devancer le point 6 et de mettre en point a) la discussion sur l'article 57 et en point b) la discussion sur le Vérificateur Général.

Mathieu propose

Philippe appuie.

2. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Véronique rappelle qu'il faudrait changer le PV d'il y a 2 rencontres, suite aux modifications qu'elle a demandées à la rencontre précédente.



Mathieu propose la modification.

Rosemarie seconde.

3. Discussion des procès-verbaux de l'exécutif

4. Modification des Règlements Généraux de l'AED

a. Article 57 des RG

Vincent dit que ce n'est pas clair que s'il y a plus d'abstentions que de votes pour, le candidat ne passera pas. Il propose de changer le mot «abstention » pour le mot «contre», question que ce soit plus clair. Il trouve que « contre » est plus clair.

Alex rappelle que cette case-là va apparaître seulement lorsque le candidat va être seul à se présenter à son poste.

Véronique veut savoir pourquoi on parle d'abstention alors que dans les anciennes règles on emploie le mot contre. Elle se demande alors pourquoi on change puisque c'est déjà le mot « contre » qui est présent.

Matthew ne comprend pas pourquoi s'il y a une seule personne qui se présente on ne souhaiterait pas qu'elle soit élue.

Vincent répond que c'est une question de légitimité. Il faut que la personne représente les étudiants.

Alex ajoute que ça devrait être expliqué à même le bulletin de vote.

Véronique demande à Jeremy d'expliquer pourquoi le vote « contre » pour les administrateurs n'est pas pertinent.



Jeremy dit que pour les exécutants la compréhension n'est pas difficile. Pour les administrateurs, c'est l'inverse. Même s'il y avait 4 personnes qui se présentent il y aurait une case contre. Ce qui serait de trop.

Vincent trouve ça drôle qu'on puisse dire qu'on peut ne pas faire confiance pour un exécutant, mais pas pour un administrateur.

Jeremy assure que c'est une question de clarté.

Loïc dit qu'à l'université Concordia, il y avait une liste des noms avec pour, contre et abstention. Il y avait 4 élections séparées et on comptait le plus de vote pour.

Vincent rappelle que si une personne est élue par acclamation, il n'y a pas de légitimité. Il dit qu'ils pourraient être pour les deux candidats. Il trouve que si on met pour ou contre sur un candidat, c'est correct. Mais s'il y a plus qu'un qui se présente, on peut voter à ce moment pour le meilleur candidat. À l'origine Vincent veut qu'il y ait le nom avec pour et contre et qu'on enlève le mot abstention sur le bulletin

Jeremy dit qu'il y a une grande différence entre voter pour une personne et contre l'autre candidat.

Alex et Jeremy disent que lorsqu'on a plus que le nombre minimal d'administrateurs, il ne devrait pas y avoir de contre.

Jeremy lit le libellé de l'article 57 des Règlements Généraux. Il couperait la dernière phrase. Il changerait en disant que lorsque l'élection n'est pas contestée, il y ait une case pour et une case contre.

Vincent explique qu'il faut une majorité de vote pour être élu quand l'élection n'est pas contestée.

Jeremy propose qu'on enlève la dernière phrase de l'article 57 et Vincent appuie.

On ajoute «le ou les » candidats.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

b) Vérificateur Général



Rosemarie propose l'abolition du poste de Vérificateur Général. Elle propose qu'on le remplace par le trésorier. Elle laisse au choix à savoir s'il est observateur ou participant.

Ozzy dit qu'on ne devrait pas avoir besoin du trésorier à toutes les réunions, puisqu'il y a le président.

Alex propose qu'on ajoute un point « rapport du trésorier » aux ordres du jour. Il dit que c'est important qu'il soit là. S'il y a des questions financières qui se posent dans les réunions, le trésorier doit être là pour y répondre.

Mathieu dit que le président n'est jamais autant au courant que le trésorier.

Matthew croit que c'est trop tôt pour abolir le poste de Vérificateur Général. Il croit qu'on devrait laisser plus de temps pour vraiment voir si ce poste a sa place. C'est un poste très important, car il assure une surveillance et prévient des pertes et des abus (fraude).

Jeremy se range du côté de Matthew. Il dit que le poste a été créé pour vérifier ce qui se passait dans l'exécutif. Il trouve que c'est trop tôt pour l'abolir alors que sa raison d'être est d'assurer un suivi constant puisque le C.A. doit se rencontrer une fois par mois.

Véronique se questionne à savoir si un Vérificateur Général étudiant a la neutralité nécessaire. Elle trouve que le comptable sert à cela. Elle trouve qu'un externe a la neutralité nécessaire.

Rosemarie ne voit pas ce que le Vérificateur Général peut faire de plus qu'un administrateur peut faire, puisqu'ils ont tous accès au budget.

Jeremy dit que le poste de Vérificateur Général est important, car c'est dans ses tâches de le faire. Il dit que c'est un administrateur avec une tâche de plus qui est de suivre les finances.

François Alexandre propose un temps de parole de 30 secondes.

Jeremy propose que les observateurs puissent parler.

Personne ne s'y oppose, donc les propositions sont adoptées.



Loïc comprend le rôle du Vérificateur Général. Il dit que le comptable ne peut pas toujours nous donner des informations. Il ne sait pas par contre si le Vérificateur Général est le meilleur moyen de surveillance.

Jean-François dit que ce n'est pas nécessaire de venir à toutes les réunions. Il dit que ce serait pertinent d'avoir des mises à jour suite aux événements importants. Jean-François dit que le comptable fait les vérifications. Il faut faire confiance aux exécutants et laisser la présomption de fraude suite aux événements d'il y a 3 ans.

Alex dit que le C.A. a été fait suite à ces événements. Il se demande à quoi bon avoir un C.A., s'il y a un Vérificateur Général puisqu'on s'est enlevé les pouvoirs politiques pour se concentrer sur les finances et les règlements généraux.

Ozzy propose que chaque administrateur vérifie à tour de rôle pour 2 semaines les finances. Ainsi les administrateurs pourraient se familiariser avec les finances et le suivi serait assuré.

Matthew dit que le comptable ne peut pas voir toutes les fraudes, car il ne fait que regarder les livres. Il dit que ça doit être la même personne qui vérifie, car on s'assurait de la continuité.

Ozzy dit que c'est difficile aussi pour le Vérificateur Général de vérifier absolument tout.

Jeremy dit qu'avant, les administrateurs surveillaient chacun un exécutant. Ça a été enlevé suite à la création du Vérificateur Général. Il dit que l'alternance serait compliquée, car la personne apprendrait pour 2 semaines et après n'y retoucherait pas avant un bout de temps. Il dit que personne ne comprend ce que Jean-François fait à tous les jours. L'ancien C.A. voulait qu'on ait une personne qui comprenne ce que le trésorier fait à tous les jours et qu'il y ait un suivi constant.

Alex dit que le Vérificateur Général n'est pas l'ombre du trésorier et qu'il faut arrêter d'avoir la présomption de fraude comme mentionnait Jean-François.

Vincent ne comprend pas pourquoi il faut un tiers pour nous expliquer ce que fait le trésorier alors que ce dernier peut le faire lui-même. Il dit que si le Vérificateur Général surveille les finances pour le C.A., le C.A. ne sert plus à rien.



Véro rappelle qu'il est difficile d'être neutre quand tu es étudiant. Elle se pose la question.

Jeremy dit que le Vérificateur Général doit avoir le même niveau de neutralité que les exécutants et qu'il y a une limitation.

Julien dit qu'il ne faut pas élargir la tâche du trésorier. Il croit que s'il y a un Vérificateur Général, le C.A. ne perdrait pas son utilité. Il dit que le fait que le C.A. demeure légitime en raison de autres sujets discutés.

Simon dit que ça ne sera pas toujours l'ancien trésorier qui sera Vérificateur Général alors n'importe quel étudiant pourra l'être et ne connaîtra pas le fonctionnement de l'AED comme le met de l'avant Jeremy.

Ozzy propose une rencontre qui permettrait d'expliquer le travail de tous les jours pour qu'on puisse appliquer la rotation de vérification pour chaque rencontre du C.A. Il dit que chacun pourra faire sa part. Il dit que le Vérificateur Général n'est pas nécessaire en raison de la manière dont fonctionne le C.A. maintenant.

Mathieu rappelle le malaise que l'ancien trésorier soit le Vérificateur Général puisqu'il est appelé à vérifier ses propres chiffres.

Rosemarie dit que si la tâche d'Ozzy avait été faite selon ce qui est écrit dans les Règlements généraux, ça reviendrait au même temps que si le trésorier venait aux rencontres du C.A., au lieu que ce dernier rencontre le Vérificateur Général.

Matthew dit que c'est plus pratique et moins cher que ce soit un étudiant. Il dit que le Vérificateur Général regarde les plus petites dépenses alors que le C.A. regarde les plus importantes. Il dit que le Vérificateur Général est important pour que quelqu'un voit et vérifie les dépenses qui sont plus petites.

Véronique demande la question préalable.

Le vote est de 5 pour et 6 contre. La motion est donc battue.



Jeremy dit que les rencontres peuvent se faire pendant la permanence du trésorier. Il dit que c'est vrai qu'il y a un malaise. En terminant, il dit qu'il ne faut pas une personne qui connaisse déjà les rouages de la trésorerie, mais qui va l'apprendre.

François fait un résumé des propositions.

Alex demande ce qu'Ozzy pense de la charge de travail pour un horaire étudiant.

Ozzy dit que c'est énorme. Il dit que ça devrait être les tâches de plusieurs personnes.

Il y a une proposition d'abolir le poste de Vérificateur Général.

Pour que la proposition soit acceptée, il faut 50 % + 1.

Liste de propositions :

- Que le trésorier assiste le C.A. lorsque c'est nécessaire;
- Que tous les administrateurs doivent recevoir une formation sur la gestion quotidienne ;
- Que les administrateurs fassent la vérification à tour de rôle.

Vincent se demande pourquoi le trésorier au lieu de se présenter au rencontre du C.A. ne ferait pas un rapport écrit.

Jean-François répond qu'il ne peut pas prévoir les questions posées par le C.A.

Marvin dit qu'il faut être réaliste. Le rôle du C.A. est de vérifier les grosses dépenses et de discuter des dépenses. Il dit qu'il est pour l'abolition du poste, car la tâche est immense.

François Alexandre dit qu'on voit les dépenses même en dessous de 400 \$.

Matthew dit qu'on parle à deux niveaux, c'est-à-dire que le rôle du Vérificateur Général est redondant et que le C.A. fait déjà ce travail. Il rappelle qu'aucun administrateur ne regarde les activités du trésorier à tous les jours. Il dit qu'il faut une 2^{ème} vérification. Il se demande qui la fera s'il n'y a plus de vérificateur général.



Il y a vote sur la proposition d'abolir le poste de Vérificateur Général.

Loïc demande le vote secret.

Résultat :

10 pour

3 contre

0 abstentions

François Alexandre va revoir tous les articles où le Vérificateur Général est mentionné et faire une seule proposition de modification dans les Règlements généraux.

Vincent propose que les tâches résiduelles essentielles du Vérificateur Général soient relayées aux C.A.

Vincent dit qu'en prenant le niveau plus élevé du Vérificateur Général et en le donnant au C.A., on s'assure que le contrôle soit bien fait. Son but est que dans l'exercice, il faut vérifier les tâches du Vérificateur Général et uniquement garder celles essentielles.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Véronique souligne qu'il y aura d'autres éléments à ajuster.

Jeremy rappelle qu'il y a une perte d'un administrateur et qu'il faut décider si on le remplace ou on le laisse tomber.

Jean-François revient sur la formation donnée par le trésorier actuel au début de l'année pour tous les administrateurs afin qu'ils soient habiletés à faire la vérification. Il dit que le logiciel est complexe. En septembre, il dit qu'on le comprend, mais pas assez pour l'expliquer. Il pense que c'est mieux que ce soit le trésorier précédent. Il dit que ce n'est pas nécessaire de tout mettre dans les règles. On peut seulement le laisser à la discrétion des exécutants et des administrateurs.

Véronique propose de l'inclure dans le rapport de transition, mais pas dans les Règlements Généraux



Il y a donc une proposition de mettre dans les tâches du trésorier précédant, sauf si celui-ci n'est pas disponible ou qu'on ne juge pas la formation nécessaire, de faire une formation sur la gestion quotidienne de la trésorerie aux administrateurs.

Vincent propose la mise en dépôt.

Philippe appuie.

5. Rapport du Président de l'exécutif

6. Mise-à-jour budgétaire

7. Halte-Garderie

8. Varia

9. Fermeture de la réunion

Proposée par Jeremy

Appuyée par Vincent

Fermeture de la réunion à 12h57